

publié sur le site internet de la
collectivité le 30/06/2023

RF
PREFECTURE DE L'ARDECHE

République française Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/06/2023
ARDECHE 007-200072007-DE_2023_62-DE

Extrait du registre des délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE
Place de la Mairie – 07470 COUCOURON

Séance du jeudi 29 juin 2023

**Membres
en exercice** : 37

Date de la convocation : 23/06/2023

Présents : 28

Le jeudi 29 juin 2023 à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants :
32
POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
REFUS DE VOTE : 0

Présents : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Jérôme DELDON, Geneviève DUNY, Francis ENJOLRAS, Elisabeth FALGON, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Jean LINOSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Claude MONCEAU, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Christian VIDAL, Magalie MOULIN
Représentés : Sébastien BOURDELY par Thibault ROBERT, Sébastien PRADIER par Jacques GENEST, John SERROUL par Françoise BENOIT, Charles VALETTE par Martine IMBERT
Absents : Patrick COUDENE, Jérôme GROS, Denise LAFFARRE, Marylaine MERCIER, Géraldine REYNAUD
Secrétaire de séance : Michel LOUIS

DE_2023_62 - Objet Désignation d'un représentant suppléant au sein de l'EPAGE Loire Lignon

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5721-2 et suivants,
Vu les statuts de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche en vigueur, et notamment son article 17 et son annexe,
Vu les statuts de l'EPAGE Loire Lignon en vigueur,
Vu la délibération n°2020-43 en date du 23 juillet 2020 portant délégation des représentants à l'EPAGE Loire Lignon,*

Il est rappelé que le 23 juillet 2020, le Conseil communautaire a désigné deux conseillers délégués titulaires et deux conseillers délégués suppléants pour représenter la Communauté de communes au sein de l'EPAGE Loire Lignon.

Considérant que monsieur Georges LLUIS a démissionné de son mandat de conseiller communautaire, qu'ainsi, il doit être remplacé en tant que représentant suppléant de la Communauté de communes au sein de l'EPAGE.

Monsieur le Président procède à l'appel des candidatures, les candidat(e)s sont :

<i>Candidate déléguée suppléante</i>
Géraldine Reynaud

Il est rappelé que les représentants sont élus au scrutin uninominal majoritaire à trois tours.

A l'issue des opérations électorales, et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise 32 suffrages exprimés pour madame Géraldine REYNAUD.

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité**, décide :

- **de désigner** en tant que représentante suppléante au sein de l'EPAGE Loire Lignon :
Madame Géraldine REYNAUD

- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré à Coucouron, le 29 juin 2023,
Le Président, Jacques GENEST

